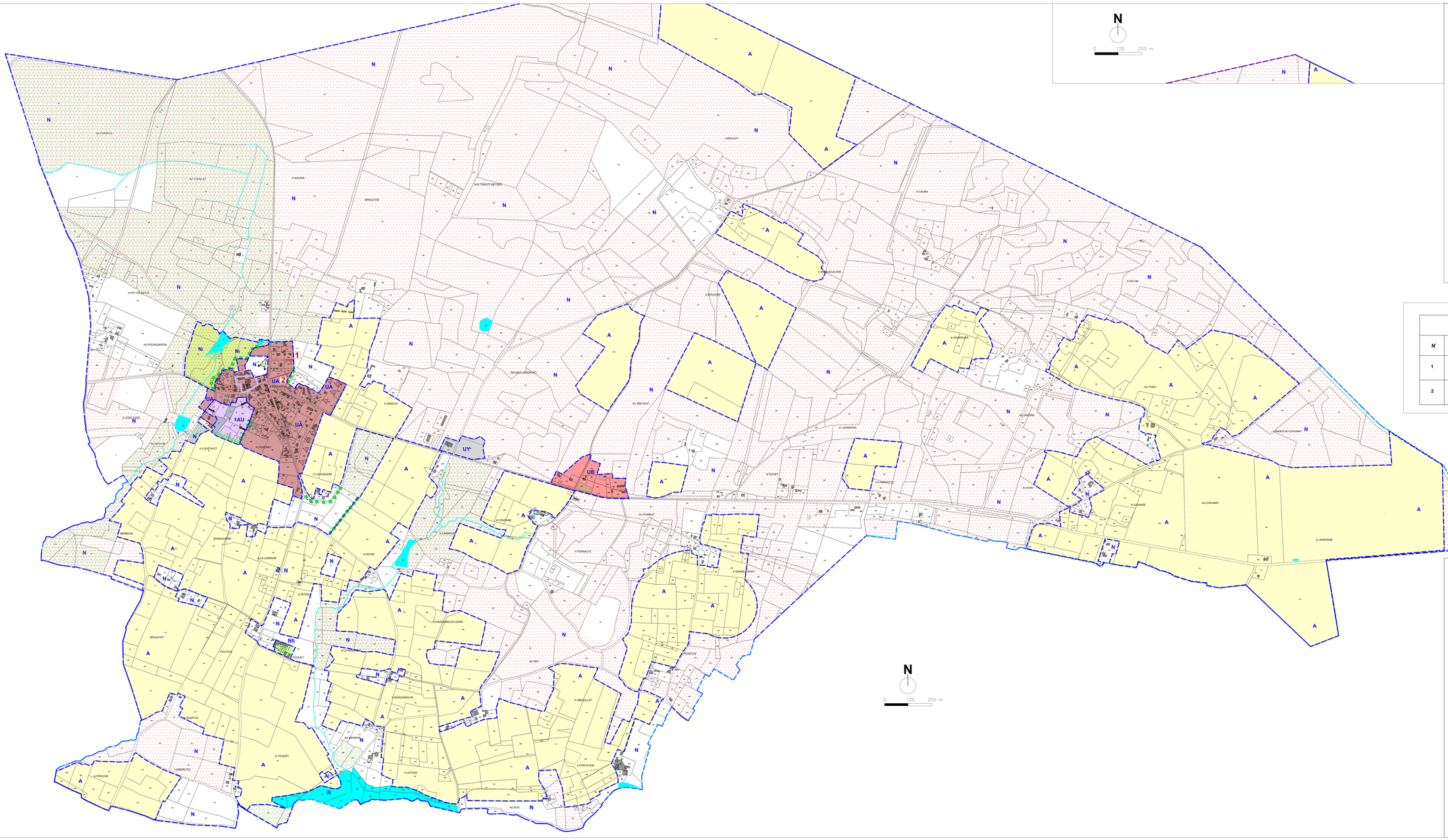

LEGENDE :

Zonage

UA — Zone — ZONES URBAINES : Zone "U"
ZONES A URBANISER : Zone "AU"

Nh — Secteur de zone — ZONES NATURELLE : Zone "N"
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

Eléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

- Plantations à réaliser
- Arbres remarquables
- Point de vue à conserver

Autres indications

- Emplacement réservé
- Entité boisée à protéger
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Point de passage obligé
- Zone soumise au risque d'incendie de forêt
- Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre
- Zone à risques archéologiques

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Prolongement de la voie existante	Commune
2	Création d'un cheminement doux	Commune

COMMUNE DE CREON D'ARMAGNAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1-5 000ème

ELABORATION DU P.L.U.

PROJET DE P.L.U. ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 08 Décembre 2010	PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 16 Mai 2011 au 17 Juin 2011	P.L.U. APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 20 Mars 2012

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Paysagistes D.P.L.G.
35 quai de Bacalan
33 000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 29 10 70
Fax. 05 56 29 10 71
E-mail :
contact@agencemetaphore.fr
Affaire n°06-34